

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-huit et le douze avril, le Bureau de Sète agglopôle méditerranée, légalement convoqué le 05 Avril 2018, s'est réuni en Salle Sud du Siège de Sète agglopôle méditerranée à 16 heures 00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents :

François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Henry FRICOU, Yves MICHEL, Blane ROSAY, Gérard CANOVAS, Francis VEAUTE, Michel GARCIA, Norbert CHAPLIN, Lucien LABIT, Jacques ADGÉ, Alain VIDAL

Étaient absents représentés :

Mogali FERRIER à François COMMEINHES, Emile ANFOSSO à Antoine DE RINALDO, Christophe DURAND à Alain VIDAL,

Étaient absents excusés :

Pierre BOULDOIRE à Max SAVY (sans voix délibérative).

Secrétaire de séance :

Yves MICHEL

- I. Désignation du secrétaire de séance
- II. Validation Procès-verbaux des Bureaux communautaires du 8 et du 15 Mars 2018

Validés à l'unanimité

- III. Points d'information :
 - Point d'information sur l'évolution des comportements touristiques et sa répercussion sur les collectivités et les entreprises du secteur
 - Point d'information sur la suppression du Versement Transport Additionnel (VTA) par le SMTCH
- IV. Dossiers soumis à décisions :

2018-032	Contrat de ville 2015-2020 - Appel à projets 2018 - Autorisation de signature - Attribution de subventions Rapporteur : ANFOSSO Emile	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2018-033	Association les Ecologistes de L'Euzière - Attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2018 pour la valorisation d'un sentier de randonnée sur le Massif de la Gardiole - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs Rapporteur : VEAUTE Francis	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

2018-034	Association Ligue pour la Protection des Oiseaux LPO Hérault - Attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2018 pour la lutte biologique contre la Processionnaire du Pin sur le massif de la Gardiole - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs Rapporteur : VEAUTE Francis	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2018-035	Règlement intérieur des établissements aquatiques communautaires - Adoption Rapporteur : COMMENHES François	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

V. Questions diverses,

Plus aucune décision n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 H 41.

Vu pour être affiché le 19 Avril 2018 conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du CGCT,

Pour le Président et par délégation,

Frontignan, le 13 Avril 2018



Patrice Millet,

Directeur Général des Services de Sète agglomération méditerranéenne

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte complet des décisions mentionnées ci-dessus sera publié lors du prochain numéro du Recueil des actes administratifs de Sète agglomération méditerranéenne, consultable au sein de l'ensemble des communes membres ainsi qu'au siège de Sète agglomération méditerranéenne (<http://www.agglopoie.fr/>)